



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021\_156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 05 juillet 2021**  
**Délibération N° 2021/156**  
**Travaux complémentaires secteur Cannes - Salines**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

## 1. QUARTIER DES CANNES

### LIMITE DE SEPARATION AVEC LA COPROPRIETE DES MOULINS BLANCS

Réfection des limites séparatives entre le domaine public et privé suite à des démolitions nécessaires à l'exécution des travaux phase 2 PRU des Cannes.



### SECTEUR BINDA

- Revêtement de chaussée secteur Binda
- Remises en état diverses

### CLOTURE SEPARATIVE RUE DES JONCS

Réfection de la clôture de séparation entre le domaine public et privé suite à des démolitions nécessaires à l'exécution des travaux phase 2 PRU des Cannes.



## RUISSEAU ARBITRONE

- Protection abords du ruisseau l'Arbitrone
- Gunitage à l'entonnement du ruisseau de l'Arbitrone au droit de Peraldi



## 2. QUARTIER DES SALINES

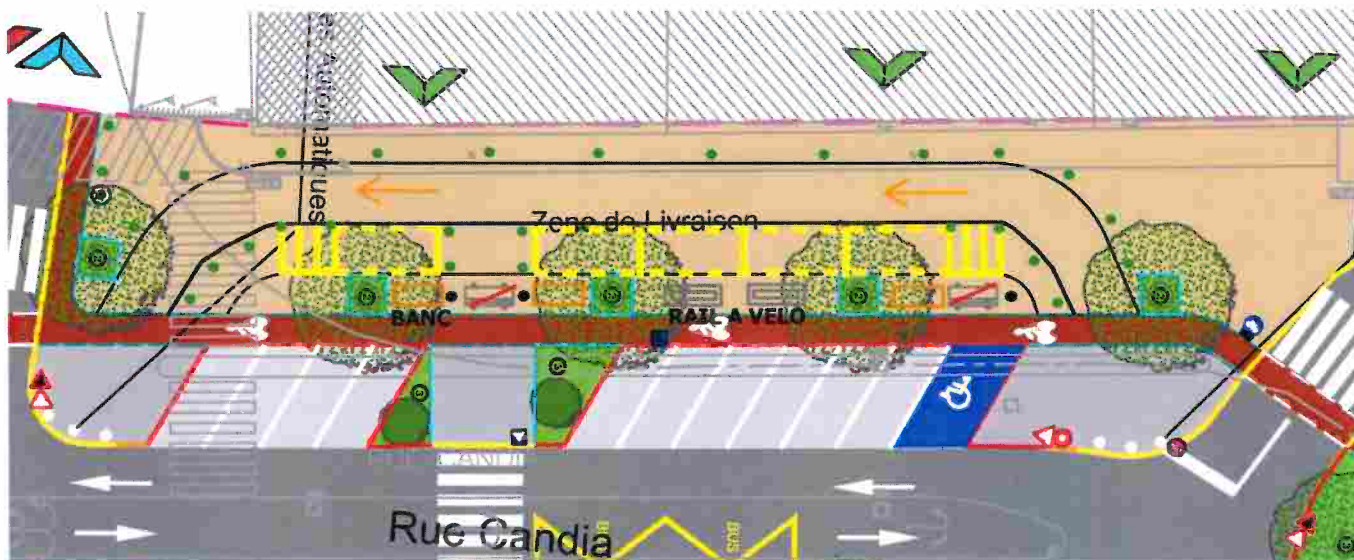
### PRINCE IMPERIAL

- Pose d'une grille devant les garages du Prince Impérial suite à des problèmes hydrauliques consécutifs au nivellement de la chaussée neuve



### LE PARVIS CANDIA

- Aménagements du parvis de Candia (mobilier urbain et marquage au sol)



Soit un montant total de : 113 348 euros HT (cent treize mille trois cent quarante-huit euros hors taxes).

❖ Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	68 008,8 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	45 339,2 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>113 348 €</b>	<b>100%</b>

#### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'approuver** les travaux complémentaires secteur Cannes - Salines pour un montant de 113 348 euros HT;

**D'autoriser Monsieur le Maire** à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	68 008,8 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	45 339,2 €	40%

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur Laurent MARCANGELI, le maire  
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet 2021,

**APPROUVE** les travaux complémentaires secteur Cannes - Salines pour un montant de 113 348 euros HT;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	68 008,8 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	45 339,2 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>113 348 €</b>	<b>100%</b>

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Laurent MARCANGELI

